



**NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE
DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

BUDGET PRINCIPAL

VILLE DE COUZEIX

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le compte administratif 2021 du budget principal ; elle sera publiée sur le site internet de la commune.

Le compte administratif 2021 du Budget principal retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021. Il est en concordance avec le compte de gestion 2021 établi par le Trésorier.

Le compte administratif 2021 du Budget principal a été adopté en séance du conseil municipal le 5 avril 2022 à l'unanimité.

I.- LES RESULTATS 2021

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Excédent antérieur reporté	330 000,00 €
Recettes 2021	9 030 609,68 €
Dépenses 2021	7 495 453,49 €
Résultat de l'exercice 2021	1 535 156,19 €
Résultat cumulé 2021	1 865 156,19 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Déficit d'investissement antérieur reporté	1 580 259,49 €
Recettes 2021	4 406 862,20 €
Dépenses 2021	3 426 787,06 €
Solde 2021	980 075,14 €
Solde cumulé 2021	-600 184,35 €
RAR Recettes 2021	190 022,83 €
RAR Dépenses 2021	655 135,28 €
Solde des RAR 2021	-465 112,45 €
Besoin de financement	1 065 296,80 €

La section de fonctionnement :

Le montant des dépenses est de 7 495 453.49€
Le montant des recettes est de 9 030 609.68€
Le résultat de l'exercice est donc de 1 535 156.19€
L'excédent de fonctionnement reporté 2020 étant de 330 000€, le résultat cumulé 2021 se monte à 1 865 156.19€.

La section d'investissement :

Le montant des dépenses est de 3 426 787.06€
Le montant des recettes est de 4 406 862.20€
L'excédent de l'exercice est donc de 980 075.14€
Le déficit d'investissement reporté 2020 étant de 1 580 259.49€, le solde cumulé 2021 est de – 600 184.35€.

Les restes à réaliser de la section d'investissement sont :

Les dépenses engagées et non réalisées ou non réglées à la clôture de l'exercice (655 135.28€).
Les recettes engagées et non perçues à la clôture de l'exercice (190 022.83€).

Le besoin de financement de la section d'investissement est de 1 065 296.80€ :

Somme du déficit cumulé d'investissement et du solde des restes à réaliser, soit :

$$-600 184.35€ + (190 022.83€ - 655 135.28€) = - 1 065 296.80€$$

II.- L'EXECUTION DU BUDGET 2021

A. VUE D'ENSEMBLE DE L'EXECUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2021

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
VUE D'ENSEMBLE DES DEPENSES				
DEPENSES	BP 2021	BP 2021 + DM	Réalisations 2021	Ecart en % entre les Réalisations 2021 et le BP 2021
011-CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 862 640,00 €	1 862 640,00 €	1 678 135,75 €	-9,91%
012-CHARGES DU PERSONNEL	4 159 800,00 €	4 227 800,00 €	4 220 554,60 €	1,46%
014-ATTENUATION DE PRODUITS	192 620,00 €	194 120,00 €	193 151,92 €	0,28%
65-AUTRES CHARGES DE GESTION	564 920,00 €	670 140,00 €	597 720,54 €	5,81%
66-CHARGES FINANCIERES	260 800,00 €	260 800,00 €	250 314,51 €	-4,02%
67-CHARGES EXCEPTIONNELLES	60 000,00 €	60 000,00 €	44 680,44 €	-25,53%
TOTAL DEPENSES REELLES	7 100 780,00 €	7 275 500,00 €	6 984 557,76 €	-1,64%
<i>(042) 67-CHARGES EXCEPTIONNELLES (VALEUR COMPTABLE IMMOBILISATIONS CEDEES ET PLUS VALUE)</i>	0,00 €	213 461,58 €	213 461,58 €	
<i>(042) 68-DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS</i>	298 220,00 €	306 850,00 €	297 434,15 €	-0,26%
<i>(023)-VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	1 520 000,00 €	1 620 000,00 €	0,00 €	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 818 220,00 €	2 140 311,58 €	510 895,73 €	
DEPENSES TOTALES	8 919 000,00 €	9 415 811,58 €	7 495 453,49 €	
VUE D'ENSEMBLE DES RECETTES				
RECETTES	BP 2021	BP 2021 + DM	Réalisations 2021	Ecart en % entre les Réalisations 2021 et le BP 2021
70-PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	1 136 260,00 €	1 139 710,00 €	1 052 981,38 €	-7,33%
73-IMPOTS ET TAXES Autres que produits des 3 taxes	529 520,00 €	662 236,00 €	707 305,26 €	33,57%
73-IMPOTS ET TAXES -Produits des 3 taxes	5 323 630,00 €	5 369 440,00 €	5 369 880,00 €	0,87%
74-DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 213 000,00 €	1 215 534,00 €	1 213 889,11 €	0,07%
75-AUTRES PRODUITS DE GESTION	78 760,00 €	78 760,00 €	75 086,62 €	-4,66%
013-ATTENUATION DE CHARGES	87 180,00 €	138 060,00 €	130 481,37 €	49,67%
76-PRODUITS FINANCIERS	60,00 €	60,00 €	87,30 €	45,50%
77-PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0,00 €	208 490,00 €	208 490,00 €	
77-PRODUITS EXCEPTIONNELS	11 360,00 €	16 190,00 €	18 061,31 €	58,99%
TOTAL RECETTES REELLES	8 379 770,00 €	8 828 480,00 €	8 776 262,35 €	
<i>(042) 72-TRAVAUX EN REGIE</i>	200 000,00 €	200 000,00 €	197 035,63 €	-1,48%
<i>(042) 77 MOINS VALUE</i>	0,00 €	4 971,58 €	4 971,58 €	
<i>(042) 77 QUOTE PART DES SUBVENTIONS TRANSFEREE AU COMPTE DE RESULTAT</i>	9 230,00 €	9 230,00 €	9 213,02 €	-0,18%
<i>(042) 797 TRANSFERT DE CHARGES EXCEPTIONNELLES</i>	0,00 €	43 130,00 €	43 127,10 €	
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	209 230,00 €	257 331,58 €	254 347,33 €	
RECETTES TOTALES DE L'EXERCICE	8 589 000,00 €	9 085 811,58 €	9 030 609,68 €	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE N - 1	330 000,00 €	330 000,00 €	330 000,00 €	0,00%
RECETTES TOTALES CUMULEES	8 919 000,00 €	9 415 811,58 €	9 360 609,68 €	

Les dépenses réelles totales de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 98.4% de leur prévision au Budget primitif 2021. Ce taux de réalisation montre que les prévisions budgétaires ont été quasiment respectées.

Les recettes réelles totales de fonctionnement, (exclusion faite des cessions d'immobilisations qui ne sont jamais inscrites en fonctionnement au stade du Budget primitif), ont été réalisées à hauteur de 102.25% de leur prévision au Budget primitif 2021.

A. 1 EVOLUTION 2020-2021 DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Ecart en % entre les Réalisations 2021 et les Réalisations 2020
011-CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 802 510,52 €	1 678 135,75 €	-6,90%
012-CHARGES DU PERSONNEL	4 052 267,31 €	4 220 554,60 €	4,15%
014-ATTENUATION DE PRODUITS	183 808,81 €	193 151,92 €	5,08%
65-AUTRES CHARGES DE GESTION	585 160,87 €	597 720,54 €	2,15%
66-CHARGES FINANCIERES	272 661,03 €	250 314,51 €	-8,20%
67-CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 397,43 €	44 680,44 €	916,06%
TOTAL DEPENSES REELLES	6 900 805,97 €	6 984 557,76 €	1,21%
<i>(042) 67-CHARGES EXCEPTIONNELLES (VALEUR COMPTABLE IMMOBILISATIONS CEDEES ET PLUS VALUE)</i>	<i>141 834,29 €</i>	<i>213 461,58 €</i>	<i>50,50%</i>
<i>(042) 68-DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS</i>	<i>260 560,70 €</i>	<i>297 434,15 €</i>	<i>14,15%</i>
<i>(023)-VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	402 394,99 €	510 895,73 €	26,96%
DEPENSES TOTALES	7 303 200,96 €	7 495 453,49 €	2,63%

LES DEPENSES REELLES :

Elles ont augmenté de 2.6% par rapport à 2020.

➤ **Les Charges à caractère général :**

Elles sont constituées de l'ensemble des dépenses portées au chapitre 011 et en 2021 elles représentent 24% des dépenses réelles de fonctionnement.

Elles sont composées principalement de charges permettant le fonctionnement des services de la collectivité, il s'agit surtout :

- Des prestations de services diverses, de l'énergie, des combustibles, des carburants, des assurances, des denrées alimentaires, des fournitures et produits d'entretien du patrimoine, des diverses maintenances, des fournitures scolaires et administratives, des frais d'annonces et d'insertion, des frais de fêtes et cérémonies, des frais de publicité, des frais de transports, d'affranchissement, de télécommunication, des taxes foncières, etc

Ci-après le comparatif 2021-2020 des charges à caractère général :

LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

Dépenses	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Ecart en % entre les Réalisations 2021 et les Réalisations 2020
6042 ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICE	147 676,74 €	59 391,44 €	-59,78%
60611 EAU ET ASSAINISSEMENT	23 871,67 €	24 999,12 €	4,72%
60612 ENERGIE, ELECTRICITE	221 803,80 €	213 532,66 €	-3,73%
60621 COMBUSTIBLES	126 717,53 €	119 750,78 €	-5,50%
60622 CARBURANTS	50 774,43 €	52 130,63 €	2,67%
60623 ALIMENTATION	283 574,96 €	334 666,33 €	18,02%
60624 PRODUITS DE TRAITEMENT	7 791,26 €	3 711,34 €	-52,37%
60628 AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	5 544,36 €	2 913,37 €	-47,45%
60631 FOURNITURES D'ENTRETIEN	41 873,44 €	44 127,62 €	5,38%
60632 FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	235 847,06 €	207 124,42 €	-12,18%
60636 FOURNITURES DE VÊTEMENTS	14 667,60 €	12 139,48 €	-17,24%
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	8 781,61 €	7 940,82 €	-9,57%
6067 FOURNITURES SCOLAIRES	39 642,21 €	35 644,74 €	-10,08%
6068 AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	47 956,69 €	1 744,19 €	-96,36%
611 CONTRATS DE PRESTATION DE SERVICE	7 185,60 €	4 652,40 €	-35,25%
6135 LOCATIONS MOBILIERES	14 728,03 €	12 702,02 €	-13,76%
61521 ENTRETIEN DE TERRAINS	24 025,00 €	22 693,53 €	-5,54%
615221 ENTRETIEN ET REPARATIONS - BÂTIMENTS PUBLICS	53 907,21 €	28 185,26 €	-47,72%
615228 ENTRETIEN ET REPARATIONS - AUTRES BÂTIMENTS	0,00 €	2 227,20 €	
615231 ENTRETIEN ET REPARATIONS - VOIRIES	0,00 €	5 484,00 €	
615232 ENTRETIEN ET REPARATIONS - RESEAUX	1 123,56 €	0,00 €	-100,00%
61551 ENTRETIEN ET REPARATIONS - MATERIEL ROULANT	32 838,52 €	32 700,56 €	-0,42%
61558 ENTRETIEN D'AUTRE MATERIEL	14 539,61 €	14 944,18 €	2,78%
6156 MAINTENANCE	144 864,55 €	166 065,49 €	14,64%
6161 PRIMES D'ASSURANCE MULTIRISQUES	39 471,47 €	49 664,31 €	25,82%
6182 DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	3 697,25 €	5 023,08 €	35,86%
6188 AUTRES FRAIS DIVERS	700,86 €	30,00 €	-95,72%
6226 HONORAIRES	1 639,20 €	937,20 €	-42,83%
6227 FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	13 168,65 €	22 085,63 €	67,71%
6231 ANNONCES ET INSERTIONS	1 752,98 €	2 868,89 €	63,66%
6232 FETES ET CEREMONIES	32 831,72 €	34 478,35 €	5,02%
6236 CATALOGUES ET IMPRIMES	1 154,40 €	2 071,20 €	79,42%
6237 PUBLICATIONS	7 665,86 €	8 311,00 €	8,42%
6238 DIVERS (Publicité, publication,relations publiques)	21 663,21 €	21 679,37 €	0,07%
6247 TRANSPORTS COLLECTIFS	13 652,85 €	6 401,05 €	-53,12%
6251 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	831,83 €	260,35 €	-68,70%
6261 FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	14 213,45 €	13 757,01 €	-3,21%
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	46 680,18 €	45 054,74 €	-3,48%
627 SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	2 533,49 €	3 319,31 €	31,02%
6288 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	17 907,92 €	21 366,68 €	19,31%
63512 TAXES FONCIERES	32 865,00 €	31 356,00 €	-4,59%
6355 TAXES ET IMPÔTS SUR LES VEHICULES	344,76 €	0,00 €	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 802 510,52 €	1 678 135,75 €	-6,90%

On constate une diminution de 6.90% des charges à caractère général, due aux baisses et aux hausses constatées sur les différents postes budgétaires de ce chapitre de dépenses.

Les baisses sont essentiellement observées sur les postes suivants :

- « Achats de prestations de services » avec -59.78% (-70 181€ sur le séjour ski n'ayant pas eu lieu/ -8 169€ sur les désinfections de chantier ayant eu lieu en 2020 lors des travaux de la médiathèque et de la mairie/ -8 779€ sur la surveillance de la qualité de l'air effectuée en 2020/ -3 480€ sur l'assistance pour la mise en concurrence de nos contrats/ -4 637€ sur l'enseignement de la guitare qui s'est arrêté en juin 2020/ -5 071€ sur diverses prestations de services /+ 7 772€ sur les ALSH et rythmes scolaires (effet de la crise sanitaire en 2020)/ +4 260€ sur la dématérialisation des documents d'urbanisme / - .

-« Fournitures de petit équipement » avec -12.18% (-28 722€ dus à de nombreuses acquisitions liées à la crise sanitaire faites en 2020).

-« Autres matières et fournitures » avec -96.36% (-46 212€ d'acquisition de masques covid19 en moins qu'en 2020).

-« Entretien et réparations – bâtiments publics » avec -47.7% (-25 722€).

-« Transports collectifs » avec -53.12% (-10 230€ de transport séjour ski / +2 039€ sur les transports ALSH)

Les hausses sont, quant à elles, essentiellement observées sur les postes suivants :

-« Alimentation » avec +18% (+ 51 091€ grâce à la reprise de l'activité du service).

-« Entretien et réparation sur voirie » et « Entretien et réparation-autres bâtiments communaux » avec +7 711€

-« Maintenance » avec +14.64% (avec + 7 251€ sur la maintenance et coût copies des photocopieurs/ +6 728€ sur la maintenance des installations thermiques/+2 666€ sur les tests légionellose par Engie Coffely/ + 3 275€ sur la sécurité incendie).

-« Primes d'assurances multirisques » avec +25.8% (+ 10 193€ avec un taux de sinistralité très important).

-« Frais d'actes et de contentieux » avec +67.7% (+ 8 917€).

En 2021, les principales charges à caractère général sont :

- Les denrées alimentaires pour près de20%,

- Les dépenses d'électricité pour12.7%,

- Les fournitures de petit équipement pour12.4%,

- Les maintenances pour.....10%.

- Les combustibles pour7%,

➤ **Les Charges de personnel :**

Elles ont augmenté de 4.15% de 2020 à 2021, et ont été réalisées à hauteur de 101.5% par rapport au budget primitif 2021, elles représentent 60.4% des dépenses réelles de fonctionnement.

LES CHARGES DE PERSONNEL			
Dépenses	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Ecart en % entre les Réalisations 2021 et les Réalisations 2020
6218 AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	19 354,49 €	24 421,99 €	26,18%
64111 REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE	1 941 634,31 €	1 950 069,51 €	0,43%
64112 NBI, SFT, INDEMN DE RESIDENCE	31 832,91 €	27 074,88 €	-14,95%
64118 AUTRES INDEMNITES	219 016,49 €	223 348,12 €	1,98%
64131 REMUNERATION PERSONNEL NON TITULAIRE	525 455,64 €	630 510,17 €	19,99%
64138 AUTRES INDEMNITES	6 869,26 €	6 560,76 €	-4,49%
64168 AUTRES EMPLOIS D'INSERTION	19 835,83 €	1 668,87 €	-91,59%
6451 COTISATIONS A L'URSSAF	467 382,00 €	508 839,00 €	8,87%
6453 COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	613 071,08 €	621 312,01 €	1,34%
6454 COTISATIONS AUX ASSEDIC	22 061,00 €	25 596,00 €	16,02%
6455 COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	94 458,37 €	104 116,75 €	10,23%
6456 VERSEMENT AU F.N.C DU SUPPLT FAMILIAL	5 389,00 €	2 632,00 €	-51,16%
6458 COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	8 024,00 €	4 060,00 €	-49,40%
6474 VERST AUX AUTRES ŒUVRES SOCIALES	13 545,25 €	18 237,07 €	34,64%
6475 MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	1 642,68 €	1 308,47 €	-20,35%
6333 PARTICIPATION DES EMPLOYEURS A LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	2 590,00 €	3 403,00 €	31,39%
6336 COTISATIONS C.N.F.P.T ET C.D.G	60 105,00 €	67 396,00 €	12,13%
012 CHARGES DE PERSONNEL	4 052 267,31 €	4 220 554,60 €	4,15%

Au 1^{er} janvier 2021, la commune comptait 93.33 ETP, en décembre 2021 elle en comptait 91.9. Les reclassements indiciaires ont pesés pour 13 300€, et les avancement d'échelon pour 23 670€. La hausse observée entre 2020 et 2021 est essentiellement due à un recrutement important de personnel non titulaire lors des congés maladie d'agents, à la hausse du smic, et des cotisations sociales.

En 2021, Les principales charges de personnel sont :

- Les rémunérations (charges ouvrières comprises) du personnel titulaire pour 46%.
- Les rémunérations du personnel non titulaire (charges ouvrières comprises) pour 15%.
- Les cotisations aux caisses de retraite (CNRACL et IRCANTEC) pour 15 %.
- Les cotisations à l'URSSAF pour 12%.

➤ Les atténuations de produits :

LES ATTENUATIONS DE PRODUITS			
Dépenses	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Ecart en % entre les Réalisations 2021 et les Réalisations 2020
701249 REVERSEMENT DE LA REDEVANCE POUR POLLUTION D'ORIGINE DOMESTIQUE	45 128,00 €	2 036,00 €	-95,49%
739115 PRELEVEMENT AU TITRE DE L'ARTICLE 55 DE LA LOI SRU	51 164,61 €	68 874,84 €	34,61%
7068129 REVERSEMENT DE LA REDEVANCE POUR MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE	0,00 €	0,00 €	
739211 PRELEVEMENT POUR REVERSEMENTS DE FISCALITE - ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION	87 516,20 €	122 241,08 €	39,68%
014 ATTENUATION DE PRODUITS	183 808,81 €	193 151,92 €	5,08%

En 2021, les Atténuations de produits ont augmenté de 5% par rapport à 2020. L'Attribution de compensation négative à reverser à la CULM a augmenté de 34 725€. La pénalité sur la loi SRU du fait du manque de logements sociaux sur la commune est passée de 51 164.61€ à 68 874.84€.

La très forte différence constatée sur la redevance pollution de l'eau à reverser à l'Agence de l'eau, a pour origine le fait qu'en 2020, il a été reversé à cet organisme le 2^{ème} semestre 2018 (45 128€), cette somme ayant été perçue sur le budget communal en 2019 et sa déclaration enregistrée en année N+1. La somme enregistrée en 2021 pour 2 036€ correspond à des régularisations sur nos reversements 2019 et 2020.

➤ Les autres charges de gestion :

Elles sont constituées principalement des indemnités versées aux élus de la collectivité, du contingent incendie (jusqu'en 2018), des subventions versées au CCAS, au budget logements, aux organismes de regroupement et aux associations de droit privé.

LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
Dépenses	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Ecart en % entre les Réalisations 2021 et les Réalisations 2020
6531 INDEMNITES DES ELUS	102 387,43 €	99 290,59 €	-3,02%
6532 FRAIS DE MISSION DES ELUS	0,00 €	238,80 €	
6533 COTISATIONS DE RETRAITE DES ELUS	18 344,29 €	18 241,16 €	-0,56%
6535 FORMATION DES ELUS	0,00 €	940,00 €	
6541 CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	18 966,51 €	8 273,37 €	-56,38%
6542 CREANCES ETEINTES	396,80 €	5 023,51 €	1166,01%
657358 SUBVENTIONS DE FONCT° AUX GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	3 967,21 €	3 988,32 €	0,53%
657362 SUBVENTION AU CCAS	150 000,00 €	250 000,00 €	66,67%
657364 SUBVENTION AU BUDGET LOGEMENTS	76 000,00 €	79 000,00 €	3,95%
65738 SUBVENTIONS DE FONCT° AUX AUTRES ORGANISMES PUBLICS	10 619,38 €	11 737,47 €	10,53%
6574 SUBVENTIONS DE FONCT° AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE	145 982,00 €	88 209,78 €	-39,57%
65888 AUTRES CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	58 497,25 €	32 777,54 €	-43,97%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	585 160,87 €	597 720,54 €	2,15%

Les autres charges de gestion constituent une catégorie de dépenses importantes, elles représentent 8.6% des dépenses réelles totales supportées par la commune en 2021. Elles ont augmenté de 2.15% de 2020 à 2021, cette variation est due aux hausses et aux baisses constatées suivantes :

Hausse de 100 000€ de la subvention au C.C.A.S inscrite au compte 657362, de 3 000€ de la subvention au budget logements inscrite au compte 657364, et de 4 627€ sur les créances éteintes inscrites au compte 6542.

Diminutions de 10 693€ sur les créances admises en non-valeur inscrites au compte 6541, de 57 772€ sur les subventions de fonctionnement aux associations inscrites au compte 6574 (suppression de plusieurs manifestations associatives pendant la crise sanitaire avec accord des associations concernées), de 26 110€ sur les autres charges de gestion courante, notamment la taxe foncière de l'hippodrome à reverser au Conseil départemental qui en 2020 concernait les années 2018, 2019 et 2020.

En 2021, les principales charges de gestion sont :

- La subvention au CCAS pour41.9%,
- La rémunération des élus (charges comprises) pour16.6%.
- Les subventions aux associations de la Commune pour14.8%,
- La subvention au budget logements pour.....13.2%.

➤ **Les charges financières :**

Elles sont constituées des intérêts des emprunts réglés en 2021, des intérêts courus non échus en 2021 et rattachés, des intérêts de ligne de trésorerie et de la perte de change de notre emprunt en francs suisses.

LES CHARGES FINANCIERES			
Dépenses	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Ecart en % entre les Réalisations 2021 et les Réalisations 2020
66111 INTERÊTS DES EMPRUNTS	190 182,68 €	167 937,43 €	-11,70%
66112 I.C.N.E RATTACHES	-8 020,89 €	-6 445,38 €	-19,64%
6615 INTERETS DES COMPTES COURANTS ET DE DEPÔTS CREDITEURS	5 455,64 €	4 867,38 €	-10,78%
666 PERTES DE CHANGE	85 043,60 €	83 955,08 €	-1,28%
66 CHARGES FINANCIERES	272 661,03 €	250 314,51 €	-8,20%

Elles ont diminué de 8.2% par rapport à 2020, cela est essentiellement dû à la baisse des taux d'intérêts des emprunts (ICNE compris) pour 11.4%, et du désendettement de la collectivité.

En 2021, elles représentent 3.3% des dépenses totales et 3.6% des dépenses réelles.

➤ **Les charges exceptionnelles :**

Elles sont passées de 4 397.43€ en 2020 à 44 680.44€ en 2021, cette forte hausse est due au paiement d'une indemnité à l'ODHAC de 43 127.10€, suite à l'arrêt du projet rue Jean Moulin. Cette charge a été étalée sur 5 ans et ne pèse que pour 8 625.42€ sur l'exercice 2021.

LES CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Dépenses	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Ecart en % entre les Réalisations 2021 et les Réalisations 2020
673 TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	4 397,43 €	1 553,34 €	-64,68%
678 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00 €	43 127,10 €	
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 397,43 €	44 680,44 €	916,06%

LES DEPENSES D'ORDRE :

Les dépenses d'ordre de transfert entre sections :

Ces opérations se retrouvent en « recettes d'ordre de transfert entre sections » en investissement.

➤ **Les sorties de l'actif et leur plus value lors des cessions d'immobilisations :**

Elles représentent la valeur comptable à l'actif des immobilisations cédées et la plus-value réalisée.

Elles connaissent une augmentation de 50.5% par rapport à 2020. Leur montant total est de 213 431.58€.

En 2021, les opérations de sortie de l'actif communal et les plus-values enregistrées sont :

1 terrain à Anglard sorti de l'actif pour sa valeur comptable de 16 040€ lors de sa cession à un particulier avec une plus-value de 23 960€.

1 terrain rue de la Garde sorti de l'actif pour sa valeur comptable de 13 221.78€ lors de sa cession à ASLER Constructions, avec une plus-value de 46 778.22€.

1 terrain à Buxerolles sorti de l'actif pour sa valeur comptable de 12 235.93€ lors de sa cession à Limousin patrimoine, avec une plus-value de 90 724.07€

2 tondeuses débroussailleuses sorties de l'actif pour leur valeur comptable de 1 794.56€ lors de leur cession avec une plus-value de 2 976.86€.

Plusieurs photocopieurs amortis ou pas, sortis de l'actif pour leur valeur comptable de 4 730.16€ avec une plus-value de 200€.

Plus-value de 800€ sur la cession d'un Flipper de l'ALSH complètement amorti.

➤ **Les amortissements :**

Ils présentent une hausse de 14.16% par rapport à 2020. Leur montant est de 297 434.15€, avec en 2021 l'inscription supplémentaire de l'amortissement de l'indemnité versée à l'ODHAC pour un montant de 8 625.42€.

➤ **Le virement à la section d'investissement :**

Il n'est prévu qu'au budget primitif, et ne donne pas lieu à écriture comptable sur l'exercice.

Il représente le solde entre les recettes et les dépenses totales de fonctionnement prévu au budget primitif, soit le résultat escompté à la clôture de l'exercice et futur autofinancement de la section d'investissement de l'année N+1.

A. 2 EVOLUTION 2020-2021 DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
RECETTES	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Ecart en % entre les Réalisations 2021 et les Réalisations 2020
70-PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	1 017 092,10 €	1 052 981,38 €	3,53%
73-IMPOTS ET TAXES Autres que produits des 3 taxes	613 881,27 €	707 305,26 €	15,22%
73-IMPOTS ET TAXES -Produits des 3 taxes	5 224 977,00 €	5 369 880,00 €	2,77%
74-DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 337 081,49 €	1 213 889,11 €	-9,21%
75-AUTRES PRODUITS DE GESTION	76 925,96 €	75 086,62 €	-2,39%
013-ATTENUATION DE CHARGES	107 669,92 €	130 481,37 €	21,19%
76-PRODUITS FINANCIERS	56,31 €	87,30 €	55,03%
77-PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	23 903,96 €	208 490,00 €	772,20%
77-PRODUITS EXCEPTIONNELS	19 131,15 €	18 061,31 €	-5,59%
TOTAL RECETTES REELLES	8 420 719,16 €	8 776 262,35 €	4,22%
(042) 72-TRAVAUX EN REGIE	173 158,16 €	197 035,63 €	13,79%
(042) 77 MOINS VALUE	117 930,33 €	4 971,58 €	-95,78%
(042) 77 QUOTE PART DES SUBVENTIONS TRANSFEREE AU COMPTE DE RESULTAT	9 213,02 €	9 213,02 €	0,00%
(042) 791 TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOITATION	66 050,90 €	0,00 €	
(042) 797 TRANSFERT DE CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00 €	43 127,10 €	
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	366 352,41 €	254 347,33 €	-30,57%
RECETTES TOTALES DE L'EXERCICE	8 787 071,57 €	9 030 609,68 €	2,77%
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE N - 1	180 000,00 €	330 000,00 €	83,33%
RECETTES TOTALES CUMULEES	8 967 071,57 €	9 360 609,68 €	4,39%

LES RECETTES REELLES :

Elles ont augmenté de 4.2% par rapport à 2020.

➤ Les produits des services, du domaine et ventes diverses :

Ils regroupent l'ensemble des recettes découlant des services à la population telles que :

- La restauration scolaire et non scolaire, l'école de musique, les ALSH, la location du centre culturel, les redevances d'occupation du domaine public, les redevances pour publicité dans le journal municipal, les concessions cimetières et tous les remboursements relatifs aux personnels mis à disposition de la CULM, ainsi que toutes les charges de fonctionnement supportées par le budget principal pour le compte de celle-ci.

Les tarifs de ces recettes sont institués par délibération par arrêté du Maire.

Entre 2020 et 2021, les tarifs communaux ont connu une augmentation moyenne de 2.2%.

Ce chapitre a connu une augmentation de 3.5% par rapport à 2020, le tableau ci-dessous va nous permettre d'étudier la variation constatée pour chacune des catégories des produits des services, du domaine et ventes diverses :

LES PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES			
Recettes	Pour info Réalizations 2020	Réalizations 2021	Ecart en % entre les Réalizations 2021 et les Réalisations 2020
7011 VENTES D'EAU	2,38 €	0,00 €	
701241 REDEVANCE POLLUTION D'ORIGINE DOMESTIQUE	0,46 €	0,00 €	
70311 CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES	17 507,80 €	13 926,50 €	-20,46%
70312 REDEVANCES FUNERAIRES	2 187,00 €	3 040,00 €	39,00%
70388 AUTRES REDEVANCES ET RECETTES DIVERSES (REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC)	3 551,96 €	28 762,33 €	709,76%
7062 REDEVANCES A L'ECOLE DE MUSIQUE	51 385,16 €	50 388,43 €	-1,94%
7066 REDEVANCES AUX CENTRES DE LOISIRS ET DIVERS SEJOURS	214 420,90 €	184 908,16 €	-13,76%
7067 REDEVANCES AU RESTAURANT SCOLAIRE	235 661,50 €	314 108,25 €	33,29%
70688 AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE (ENCARTS PUBLICITAIRES DANS LA REVUE ET PRESTATION DE SERVICE REPAS PERSONNES AGEES)	71 601,60 €	72 106,80 €	0,71%
7083 LOCATIONS DIVERSES (AUTRES QU'IMMEUBLES) LOCATION DU CENTRE CULTUREL	1 910,80 €	4 092,00 €	114,15%
70846 MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL FACTUREE A LA CULM	364 831,13 €	334 373,05 €	-8,35%
70876 REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR LA CULM	54 031,41 €	47 275,86 €	-12,50%
70 PRODUITS DE SERVICE, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 017 092,10 €	1 052 981,38 €	3,53%

Cette augmentation est essentiellement due à la reprise d'activité des services après les mesures de confinements de 2020, les variations sur ce chapitre sont décrites ci-après :

Une hausse de 25 210€ sur les redevances d'occupation du domaine public, avec + 25 000€ de redevance pour l'installation de l'antenne sur le stade par Free Mobile, ce loyer de 5 000€ annuel était payable d'avance en 2021 pour les 5 années à venir, à partir de 2026, il sera de nouveau versé pour la somme de 5 000€.

Une hausse de 78 447€ sur les redevances pour le restaurant scolaire. En effet, les mesures 2021 prises pendant la crise sanitaire ont été moindre en 2021 qu'en 2020, et le nombre de repas préparés tout service confondu est passé de 91 660 en 2020 à 113 987 en 2021.

Une légère reprise d'activité de la location du centre culturel avec + 2 181€.

Une baisse sur les redevances des centres de loisirs et divers séjours de 13.7% avec -29 513€, -50 140€ en moins sur le séjour ski qui n'a pas eu lieu en 2021 et + 20 627€ sur les divers ALSH.

Une baisse de 37 214€ sur les remboursements par la CULM du personnel mis à disposition et des frais supportés par la commune pour les compétences voirie, eau et assainissement. La convention de mise à disposition pour les compétences eau et assainissement ayant pris fin au 31 juin 2021.

Une baisse de 13.9% sur les concessions cimetière et redevances funéraires avec -2 728€.

Une légère baisse de près de 2% sur les redevances de l'école de musique.

Les principaux produits des services, du domaine et ventes diverses sont :

- Le remboursement par la CULM de la mise à disposition de notre personnel pour les compétences voirie, assainissement, eau, pour 31.7%.
- Les redevances au restaurant scolaire (élèves, personnel, instituteurs, CULM et haltes garderies) pour 29.8%.
- Les redevances des parents pour les différents ALSH et séjour ski pour17.6 %.
- Les redevances des parents pour l'école de musique pour 4.8%.
- Le remboursement par la CULM des frais des services voirie, assainissement, eau, pour 4.5%.
- La vente de repas au CCAS pour les personnes âgées pour 6 %.

Les impôts et taxes autres que le produit des 3 taxes :

IMPÔTS ET TAXES AUTRES QUE LE PRODUIT DES 3 TAXES			
Recettes	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Ecart en % entre les Réalisations 2021 et les Réalisations 2020
73212 DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	16 542,00 €	17 165,00 €	3,77%
73223 FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES FISCALES COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES	162 683,00 €	169 994,00 €	4,49%
7336 DROITS DE PLACE	2 756,50 €	3 176,50 €	15,24%
7363 IMPÔTS SUR LES CERCLES ET MAISONS DE JEUX	4 931,17 €	1 795,40 €	-63,59%
7368 TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE	52 541,40 €	57 060,20 €	8,60%
7381 TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS DE MUTATION OU A LA TAXE DE PUBLICITE FONCIERE	343 095,20 €	400 798,16 €	16,82%
7388 AUTRES TAXES DIVERSES (TAXE FORFAITAIRE SUR TERRAINS DEVENUS CONSTRUCTIBLES)	31 332,00 €	57 316,00 €	82,93%
73 IMPÔTS ET TAXES AUTRES QUE LE PRODUIT DES 3 TAXES	613 881,27 €	707 305,26 €	15,22%

Ce poste regroupe :

-La dotation de solidarité communautaire instaurée en 2020 par la CULM, le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC), la taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière, la taxe forfaitaire sur les terrains devenus constructibles, la taxe sur la publicité extérieure, les droits de place et les impôts sur les spectacles.

Il a augmenté de 15.2%, cette variation est essentiellement due :

A une forte hausse de la taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière avec + 57 703€, et de la taxe forfaitaire sur terrains devenus constructibles avec + 25 984€.

A une augmentation de 4 518€ sur la taxe locale sur la publicité extérieure malgré l'abattement de 15% décidé par le conseil municipal en 2020 et reconduit en 2021 pour prendre en compte la perte d'activité des entreprises due à la crise sanitaire.

Les principaux impôts et taxes autres que le produit des 3 taxes sont :

- La taxe additionnelle aux droits de mutation et la taxe sur les terrains devenus constructibles pour 64.8%.
- Le FPIC pour24%.
- La taxe locale pour la publicité extérieure8%.

Les impôts directs (taxe d'habitation, taxes sur le foncier bâti et non bâti) :

Ils ont augmenté de 2.77% en 2021 par rapport à 2020.

Leur montant est de 5 369 880€. Ils représentent 61.2% des recettes réelles et 57.4% des recettes totales du budget de fonctionnement.

Le tableau ci-dessous retrace leur calcul pour 2021 et leur évolution par rapport à 2020.

Le produit des 3 taxes et son évolution 2020-2021			
Libellé	2020	2021	Evolution
Revalorisation totale	2,28%	1,74%	-23,68%
Reval physique TFB	1,38%	1,54%	11,59%
Coef reval légal TFB	0,90%	0,20%	-77,78%
Tx TFB départemental	18,96 %		
Taux TFB	21,89 %	40,85 %	
TFB base	11 766 577	11 970 926	1,74%
<i>dont Usines</i>	<i>400 593</i>	<i>176 079</i>	<i>-56,05%</i>
Lissage (locaux professionnels)	-882	-26 890	2948,75%
TFB produit	2 574 822 €	4 863 233 €	88,88%
Taux TFNB	103,76 %	103,76 %	0,00%
TFNB base	123 447	118 923	-3,66%
TFNB produit	128 089 €	123 395 €	-3,66%
Taux TH	13,82 %	13,82 %	0,00%
TH bases	18 206 063		
<i>dont résidences secondaires</i>	<i>339 928</i>	<i>351 867</i>	<i>3,51%</i>
Produit TH	2 516 078 €	48 628 €	NS
Coefficient correcteur		1,067417	
Effet sur TFB (Produit TFB * 0,067417)		327 865 €	
Effet sur Alloc Comp Usines (Produit Alloc comp usines * 0,067417)		4 849 €	
TOTAL Effet Coefficient Correcteur		332 714 €	
SOUS TOTAL	5 218 989 €	5 367 970 €	
Rôles supplémentaires	5 988 €	1 910 €	
TOTAL GENERAL	5 224 977 €	5 369 880 €	2,77%

En 2020, le premier acte de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, mis en œuvre progressivement depuis 2018, s'est achevé. La loi de finance 2020 a introduit des nouvelles modifications en prévision du second acte de cette suppression.

En 2020, elle a été effective pour 80% des contribuables au niveau national, et la suppression de la taxe d'habitation sur la résidence principale a été appliquée au 20% des contribuables restants par tiers à compter de 2021 et ce, jusqu'en 2023. (Ils en ont été exonérés en 2021 à hauteur de 30%, puis le seront à 65% en 2022 et enfin à hauteur de 100% en 2023).

Les collectivités locales ont perçu la taxe d'habitation jusqu'en 2020, avant de recevoir à compter de 2021 des produits en remplacement.

Cette perte de ressources a été compensée par le transfert à leur profit de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties à compter de 2021.

Cependant, au niveau d'une commune, le montant transféré de TFPB n'était pas nécessairement équivalent au montant de TH sur les résidences principales perdu ; si celui-ci était supérieur, la Commune était dite « surcompensée » et s'il était inférieur la Commune était alors « sous-compensée ».

Afin de garantir à toutes les communes une compensation à l'euro près du montant de TH sur les résidences principales supprimé, un mécanisme d'équilibrage prenant la forme d'un coefficient correcteur a neutralisé les sur ou sous-compensations.

Ce coefficient correcteur a été calculé en 2021, il est fixe et s'appliquera chaque année aux recettes de TFPB de la Commune. Il résulte du rapport entre les produits fiscaux avant et après la réforme.

Ce coefficient a été calculé sur les taux appliqués en 2017 et sur les bases 2020, et se montait à 1.067417 pour COUZEIX, qui fait partie des Communes dites « sous compensée ».

En 2021, le produit total des impositions directes, s'élève à 5 369 880€ en augmentation de 2.77% par rapport à 2020.

A partir de 2021, la Commune n'a plus perçu de produit de taxes d'habitation sur les résidences principales, celui-ci ayant été remplacé par le produit des bases prévisionnelles de taxe foncière sur le bâti par la somme des taux de taxe foncière sur le bâti de la Commune voté en 2021 et celui du Département 2020, soit (21.89% + 18.96% = 40.85%).

La loi de finance 2021 prévoyant la baisse de 50% des bases de taxe sur le foncier bâti des usines, des allocations compensatrices ont été perçues en remplacement.

La revalorisation nationale des bases de taxes foncières pour 2021 était de 0.2% contre 0.9% en 2020, leur revalorisation physique était de 1.54% contre 1.38% en 2020. Le montant des bases de taxes foncières 2021 est de 11 970 926€ contre 11 766 577€ en 2020, en augmentation de 1.74%. Après déduction du montant du lissage (2017 à 2027) obtenu suite à la réforme de l'évaluation des bases des locaux professionnels d'un montant de - 26 890€, le produit de la taxe foncière sur le bâti obtenu en 2021 est de 4 863 233€.

En ce qui concerne les bases de taxe foncière non bâti, son montant est de 118 923€, en diminution de 3.66% par rapport à celles de 2020, avec donc une évolution physique de -3.86%. Le produit TFNB se monte à 123 395€.

En 2021, seules les bases des résidences secondaires soit 351 867€, sont soumises à la taxe d'habitation, son taux de 13.82% ayant été gelé jusqu'en 2022 par le gouvernement, le produit de taxe d'habitation 2021 s'élève à 48 628€.

L'application du coefficient correcteur a généré les produits supplémentaires de 327 865€ (4 863 233€ x 0.067417) sur le produit de taxe foncière « bâti » et de 4 849€ (71 932€ x 0.067417) sur le produit des allocations compensatrices de taxe foncière « bâti » Usines.

Il est à noter qu'au budget primitif 2021, il avait été prévu un prélèvement direct sur les contributions directes de 39 000€, qui correspondait aux bases des contribuables dégrevées de TH en 2020 par la différence des taux de TH 2020-2017. Or, ce prélèvement a été repoussé en 2022.

➤ **Les dotations et participations :**

Elles sont constituées des recettes issues de la DGF (dotation forfaitaire, dotation nationale de péréquation et dotation de solidarité rurale), des participations de l'état, du département, de la caisse d'allocations familiales, et des dotations de compensation fiscale.

Le tableau ci-après nous retrace leur évolution 2020-2021 :

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS			
Recettes	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Ecart en % entre les Réalisations 2021 et les Réalisations 2020
7411 D.G.F - DOTATION FORFAITAIRE	565 363,00 €	559 534,00 €	-1,03%
74121 D.G.F - DOTATION DE SOLIDARITE RURALE 2ème fraction	146 383,00 €	154 043,00 €	5,23%
74127 DGF - DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	106 793,00 €	104 468,00 €	-2,18%
744 F.C.T.V.A	5 515,37 €	6 803,73 €	23,36%
7461 DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION	0,00	4 759,53	
74718 PARTICIPATIONS ETAT- AUTRES	65 603,36 €	21 575,41 €	-67,11%
7473 PARTICIPATIONS DEPARTEMENTS	15 751,00 €	15 381,00 €	-2,35%
7478 PARTICIPATIONS AUTRES ORGANISMES (CAF et MSA)	220 478,76 €	221 468,44 €	0,45%
7482 COMPENSATION POUR PERTE DE TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS DE MUTATION OU A LA TAXE DE PUBLICITE FONCIERE	213,00 €	557,00 €	161,50%
74832 ATTRIBUTION DU FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE (Compensation du département pour l'utilisation des installations sportives par le Collège)	39 916,00 €	40 204,00 €	0,72%
74834 ETAT- COMPENSATION AU TITRE DES EXONERATIONS DES TAXES FONCIERES	11 024,00 €	84 985,00 €	670,91%
74835 ETAT- COMPENSATION AU TITRE DES EXONERATIONS DE TAXE D'HABITATION	159 931,00 €	0,00 €	-100,00%
7488 AUTRES ATTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	110,00 €	110,00 €	0,00%
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 337 081,49 €	1 213 889,11 €	-9,21%

Elles représentent 13.8% des recettes réelles de fonctionnement, et 13% des recettes totales.

Elles ont diminué de 9.2% par rapport à 2020, les principales variations enregistrées entre 2020 et 2021 sont les suivantes :

Une perte de 5 829€ sur la DGF forfaitaire.

Une augmentation de 7 660€ sur la dotation de solidarité rurale.

Une perte de 2 325€ sur la dotation nationale de péréquation.

Une augmentation du FCTVA sur dépenses de fonctionnement (entretien des bâtiments et voirie) de 1 288€.

Une nouvelle participation, la dotation générale de décentralisation au titre des bibliothèques municipales pour 4 759.53€

Une diminution des dotations de l'état de 44 028€, elles chutent de 67% par rapport à 2020, (- 36 060€ de participation pour La Covid19, -4 834€ de remboursement pour les contrats aidés, -4 502€ de compensation pour les grèves des instituteurs, + 4 000€ de dotation pour la dématérialisation des documents d'urbanisme, -3 000€ pour le projet chorale et + 370€ de remboursement des frais liés aux élections).

Une diminution des allocations compensatrices de 85 970€, suite à la suppression de la Taxe d'habitation. A partir de 2021 la Commune ne perçoit plus les allocations compensatrices sur la taxe d'habitation, mais continue de percevoir celles calculées sur la taxe foncière sur le bâti pour les ménages de condition modeste, sur la taxe sur le foncier non bâti, et sur la taxe sur le foncier bâti des usines dont les bases ont été diminuées de moitié.

Evolution des allocations compensatrices 2020-2021			
Libellé	2020	2021	Evolution
Alloc TH	159 931 €	0 €	
Alloc TFB (Condition modeste)	3 832 €	4 973 €	29,78%
Alloc Autres TFB		912 €	
Alloc TFB (usines)		71 932 €	
Alloc TFNB	7 192 €	7 168 €	-0,33%
TOTAL ALLOCATIONS COMPENSATRICES	170 955 €	84 985 €	-50,29%

Les principales dotations et participations sont :

- Les 3 DGF pour.....67.4%.
- Les participations de la CAF pour les divers centres de loisirs pour18.3%.
- Les compensations d'exonération de taxes foncières pour7%.
- Le fond départemental de taxe professionnelle pour.....3.3%.

➤ **Les autres produits de gestion courante :**

Ce sont principalement :

- Les revenus des immeubles (inscrits à l'actif du budget principal de la commune) pour 39 313.29€, le remboursement par le CCAS des frais lui incombant et supportés par le budget principal pour un montant de 29 380€, des pénalités versées par la partie adverse suite à un procès pour 3 224.76€, le remboursement du chauffage par la Poste pour un montant de 1 562.65€, le remboursement par la CULM des admissions en non-valeur assainissement passées depuis 2014 pour 1 109€, les provisions sur charges de logements loués pour 400€.

Ce chapitre a diminué de 2.4% entre 2020 et 2021 du fait d'une perte sur les loyers des immeubles de -6 357€ (remises de 2 mois de loyer des anciens haras nationaux et du centre équestre, de l'étang des arches) et d'un gain de 4 518€ sur les autres produits de gestion courante.

➤ **Les atténuations de charges :**

Ce sont, les remboursements par les assurances des frais de personnel en longue maladie, en congé maternité et en accident du travail, ce poste a augmenté de 21.2% entre 2020 et 2021.

➤ **Les produits de cession d'immobilisations :**

En 2021, leur montant est de 208 490€, Ils connaissent une augmentation de 184 586€ par rapport à 2020.

Les cessions 2021, sont :

8 580m2 de terrain à Buxerolles cédé à Limousin patrimoine pour 102 960€.

2 000m2 de terrain à Anglard cédé à un particulier pour 40 000€.

871 m2 de terrain route de la Garde cédé à un particulier pour 60 000€.

3 tondeuses pour 4 280€.

Plusieurs photocopieurs amortis ou pas cédés pour 450€, lors de la mise en place d'un marché de location de photocopieurs.

Un flipper cédé pour 800€.

➤ **Les produits exceptionnels**

Ils connaissent une diminution en 2021 (-5.6%) avec -4 798€ en moins sur les remboursements de sinistres par notre assurance et + 2 076€ suite à une condamnation pénale pour des dégradations.

Les recettes d'ordre de transfert entre sections :

Ces opérations se retrouvent en dépenses d'ordre de transfert entre sections, en investissement.

➤ **Les travaux en régie :**

Pour un montant de 197 035.63€

➤ **Les moins-values sur cessions :**

Pour un montant de 4 971.58€

Les moins-values constatées étant :

Moins-value de 4 480.16€ sur la cession des photocopieurs.

Moins-value de 491.42€ sur la cession des tondeuses.

➤ **La quote-part des subventions des biens amortissables transférée en fonctionnement :**

Pour un montant de 9 213.02€, identique à 2020.

➤ **Les transferts de charges :**

En 2020, le gouvernement a autorisé les collectivités à étaler certaines charges de fonctionnement à caractère général liés à la COVID-19, pour COUZEIX, elle se sont élevées à 66 050.90€.

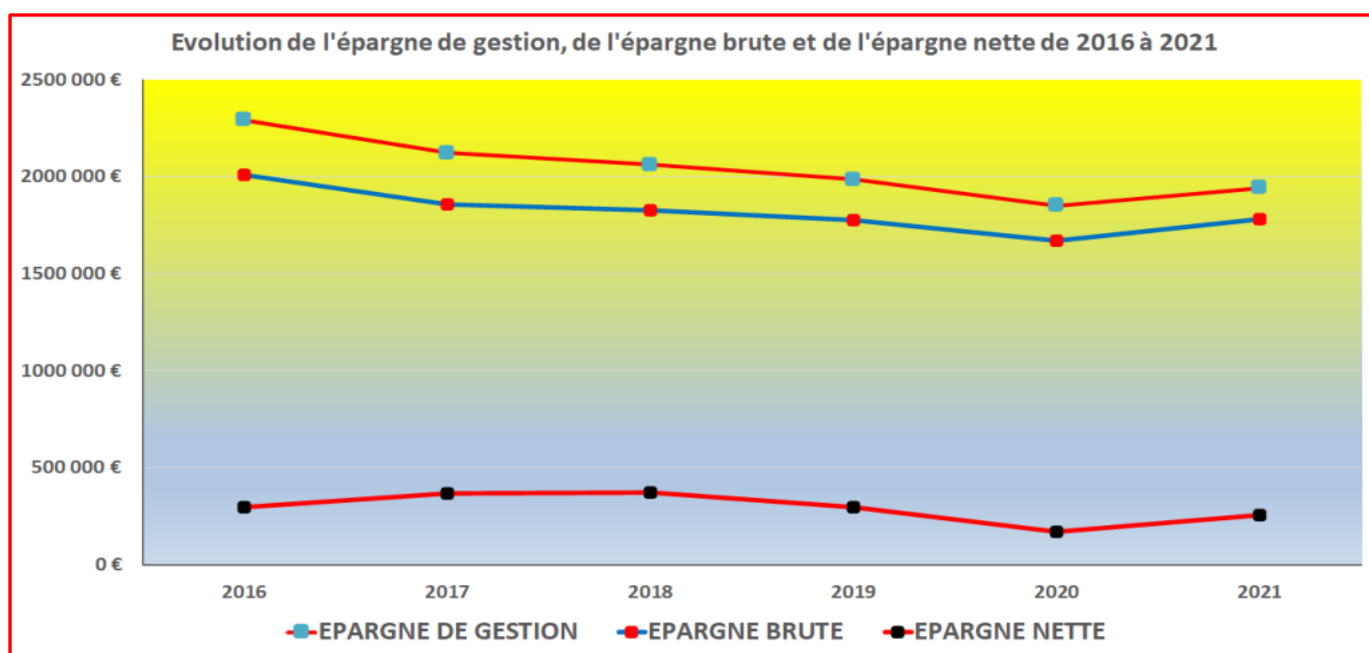
Cette opération d'étalement se traduisant par un transfert de cette charge par le biais du compte de recettes d'ordre 791 vers les dépenses d'investissement au compte d'ordre 4815, et un début d'amortissement sur 5 ans à compter de 2020.

En 2021, c'est l'indemnité de 43 127.10€ à verser à l'ODHAC suite à l'abandon du projet rue Jean Moulin, qui a été imputée à ce compte, pour connaître elle aussi, un début d'amortissement dès 2021.

L'AUTOFINANCEMENT

Le tableau et le graphique ci-dessous permettent d'évaluer la progression de l'épargne de gestion, l'épargne brute (CAF) et de l'épargne nette depuis 2016 :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Variation entre 2020 et 2021
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (Dépenses réelles diminuées des travaux en régie)	6 417 038 €	6 557 985 €	6 672 928 €	6 567 163 €	6 727 648 €	6 787 522 €	0,89%
Dont DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (Dépenses réelles diminuées des travaux en régie) HORS INTERÊTS DE LA DETTE	6 137 682 €	6 295 626 €	6 438 874 €	6 357 078 €	6 545 486 €	6 626 030 €	1,23%
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (Recettes réelles diminuées des cessions d'immobilisations)	8 428 774 €	8 416 859 €	8 500 867 €	8 342 087 €	8 396 815 €	8 567 773 €	2,04%
EPARGNE DE GESTION	2 291 092 €	2 121 233 €	2 061 993 €	1 985 009 €	1 851 329 €	1 941 742 €	4,88%
INTERÊTS DE LA DETTE	279 356 €	262 359 €	234 054 €	210 085 €	182 162 €	161 492 €	-11,35%
EPARGNE BRUTE	2 011 736 €	1 858 874 €	1 827 939 €	1 774 924 €	1 669 167 €	1 780 250 €	6,66%
REMBOURSEMENT DE LA DETTE EN CAPITAL	1 714 707 €	1 488 325 €	1 456 032 €	1 476 626 €	1 500 268 €	1 522 432 €	1,48%
EPARGNE NETTE	297 029 €	370 549 €	371 907 €	298 298 €	168 899 €	257 818 €	52,65%



En 2021, la Commune aura gagné 6.66% de capacité d'autofinancement par rapport à l'année précédente.

B. VUE D'ENSEMBLE DE L'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2021

SECTION D'INVESTISSEMENT						
VUE D'ENSEMBLE DES DEPENSES						
DEPENSES	RAR 2020 + BP 2021	RAR 2020 + BP 2021 + DM	Réalisations 2021	Ecart en % entre Réalisations 2021 et (RAR 2020 + BP 2021)	RAR 2021	Crédits restants
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	41 338,40 €	41 338,40 €	19 635,60 €	-52,50%	5 172,00 €	16 530,80 €
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	77 763,00 €	90 575,00 €	62 520,00 €	-19,60%	28 055,00 €	0,00 €
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	513 469,04 €	1 005 669,04 €	756 040,29 €	47,24%	205 990,49 €	43 638,26 €
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	2 420 024,56 €	2 427 984,56 €	786 452,02 €	-67,50%	415 917,79 €	1 225 614,75 €
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	3 052 595,00 €	3 565 567,00 €	1 624 647,91 €	-46,78%	655 135,28 €	1 285 783,81 €
16 REMBOURSEMENT EMPRUNTS	1 525 000,00 €	1 525 000,00 €	1 522 432,31 €	-0,17%	0,00 €	2 567,69 €
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	1 525 000,00 €	1 525 000,00 €	1 522 432,31 €	-0,17%	0,00 €	2 567,69 €
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	209 230,00 €	257 331,58 €	254 347,33 €		0,00 €	2 984,25 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	209 230,00 €	257 331,58 €	254 347,33 €		0,00 €	2 984,25 €
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	66 421,00 €	66 421,00 €	25 359,51 €	-61,82%	0,00 €	41 061,49 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	66 421,00 €	66 421,00 €	25 359,51 €	-61,82%	0,00 €	41 061,49 €
001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	1 581 248,00 €	1 581 248,00 €	1 580 259,49 €	-0,06%	0,00 €	988,51 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	6 434 494,00 €	6 995 567,58 €	5 007 046,55 €		655 135,28 €	1 333 385,75 €
VUE D'ENSEMBLE DES RECETTES						
RECETTES	RAR 2020 + BP 2021	RAR 2020 + BP 2021 + DM	Réalisations 2021	Ecart en % entre Réalisations 2021 et (RAR 2020 + BP 2021)	RAR 2021	Crédits restants
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 120 984,57 €	1 210 394,57 €	998 441,22 €	-10,93%	190 022,83 €	21 930,52 €
16 EMPRUNTS	1 179 942,43 €	1 061 584,43 €	800 000,00 €	-32,20%	0,00 €	261 584,43 €
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	2 300 927,00 €	2 271 979,00 €	1 798 441,22 €	-21,84%	190 022,83 €	283 514,95 €
10 DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES (HORS 1068)	720 000,00 €	728 680,00 €	738 295,13 €	2,54%	0,00 €	-9 615,13 €
1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	1 333 870,00 €	1 333 870,00 €	1 333 870,61 €	0,00%	0,00 €	-0,61 €
024 PRODUITS DE CESSION	195 056,00 €	454 306,00 €	0,00 €		0,00 €	454 306,00 €
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	2 248 926,00 €	2 516 856,00 €	2 072 165,74 €		0,00 €	444 690,26 €
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	298 220,00 €	520 311,58 €	510 895,73 €		0,00 €	9 415,85 €
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 520 000,00 €	1 620 000,00 €	0,00 €		0,00 €	1 620 000,00 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 818 220,00 €	2 140 311,58 €	510 895,73 €		0,00 €	1 629 415,85 €
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	66 421,00 €	66 421,00 €	25 359,51 €	-61,82%	0,00 €	41 061,49 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	66 421,00 €	66 421,00 €	25 359,51 €	-61,82%	0,00 €	41 061,49 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	6 434 494,00 €	6 995 567,58 €	4 406 862,20 €		190 022,83 €	2 398 682,55 €

B. 1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES REELLES :

➤ Les dépenses d'équipement :

Leur taux de réalisation est de 53.2% par rapport au (Budget primitif 2021 + RAR 2020). Cependant, les restes à réaliser « dépenses engagées juridiquement mais non mandatées avant la fin de l'exercice » seront reportés sur l'exercice 2022, leur montant est de 655 135.28€, ce qui correspond à une réalisation « théorique » des dépenses d'équipement de 74.7% par rapport à nos prévisions 2021.

Le tableau ci-dessous décrit les dépenses d'équipement et les restes à réaliser 2021.

DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT DEPENSES 2021		
Dépenses	Réalisations 2021	RAR 2021
LOGICIELS	1 658,40 €	
ETUDES DIVERSES	17 977,20 €	5 172,00 €
TOTAL 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	19 635,60 €	5 172,00 €
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A LA COMMUNAUTE URBAINE (Bacs enterrés et Cimetière)		28 055,00 €
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE (SELI)	62 520,00 €	
TOTAL 204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	62 520,00 €	28 055,00 €
RESEAUX DE VOIRIE	867,70 €	2 135,00 €
AUTRES TERRAINS DIVERS	527 074,24 €	17 000,00 €
CONSTRUCTIONS (BÂTIMENTS)	28 449,10 €	132 000,00 €
TOTAL 21 ACQUISITIONS FONCIERES + RESEAUX DE VOIRIE	556 391,04 €	151 135,00 €
AUTRES MATERIEL ET OUTILLAGE D'INCENDIE		726,00 €
MATERIEL ROULANT DE VOIRIE	49 151,99 €	
AUTRES MATERIEL ET OUTILLAGES DE VOIRIE	3 228,90 €	
AUTRES MATERIEL ET OUTILLAGES TECHNIQUES	2 285,52 €	
MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	32 927,80 €	151,20 €
MOBILIER	10 421,94 €	
AUTRE MOBILIER MATERIEL	78 732,63 €	34 758,00 €
TOTAL 21 MOBILIER MATERIEL	176 748,78 €	35 635,20 €
AMENAGEMENT DES ALLEES DU CIMETIERE EN ENROBE	59 999,88 €	
REFECTION DES ALLEES ET COURS DE L'ECOLE MATERNELLE JEAN MOULIN	65 382,00 €	
AMENAGEMENT LOCAUX DE STOCKAGE HALLE SPORTS G5	4 941,72 €	22 225,84 €
TRAVAUX SUR DIVERS BÂTIMENTS	119 235,18 €	167 597,24 €
RENOVATION ENERGETIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX		31 524,38 €
REHABILITATION DE LA MAIRIE	70 832,89 €	1 941,82 €
CP - AUTORISATION DE PROGRAMME MISE EN CONFORMITE DES VESTIAIRES DU STADE LACORE		481,11 €
CP - AUTORISATION DE PROGRAMME REHABILITATION DU COUNTRY	5 416,48 €	17 438,37 €
CP - AUTORISATION DE PROGRAMME CONSTRUCTION D'UN PÔLE CULTUREL MULTI-ACTIVITES	372 848,40 €	56 944,27 €
ETUDE CONSTRUCTION NOUVELLE ECOLE PRIMAIRE (MATERNELLE)	29 610,00 €	11 310,00 €
TRAVAUX SUR ANCIEN BÂTIMENT COLAS	9 719,41 €	
TRAVAUX DE RESEAUX D' ECLAIRAGE PUBLIC DIVERS	22 682,80 €	11 475,23 €
2EME ECLAIRAGE AU STADE LAFARGE		82 894,32 €
TRAVAUX DE VOIES ET RESEAUX DIVERS	26 411,70 €	11 705,49 €
AVANCE SUR COMMANDE D'IMMOBILISATION EFFACEMENT DE RESAU ECLAIRAGE PUBLIC AU BUIS		19 600,01 €
AVANCE SUR COMMANDE D'IMMOBILISATION EXTENSION DU RESEAU D'EXCLAIRAGE PUBLIC A ANGLARD	22 272,03 €	
TOTAL 23 TRAVAUX DIVERS + 21 (MOBILIER PÔLE CULTUREL MULTI-ACTIVITES)	809 352,49 €	435 138,08 €
TOTAL GENERAL	1 624 647,91 €	655 135,28 €

➤ **Les dépenses financières :**

Elles sont composées :

- Du remboursement du capital des emprunts pour 1 522 432.31€.

LES DEPENSES D'ORDRE :

Les opérations d'ordre de transfert entre sections :

Ces opérations se retrouvent en recettes d'ordre de transfert entre sections en fonctionnement.

➤ **Les travaux en régie :**

Pour un montant de197 035.63€

➤ **La quote-part des subventions aux biens amortissables transférée en fonctionnement :**

Pour un montant de9 213.02€

➤ **Transfert de charges de fonctionnement à étaler :**

En 2021, il a été transféré à la section d'investissement l'indemnité de résiliation du projet ODHAC pour procéder à son amortissement pour un montant de 43 127.10€.

Cette opération d'étalement s'est traduite par un transfert de cette charge exceptionnelle par le biais du compte de recettes d'ordre 791 vers les dépenses d'investissement au compte d'ordre 4815, et par un début d'amortissement sur 5 ans au compte d'ordre 6812 à compter de 2021.

Les opérations d'ordre patrimoniales (à l'intérieur de la section d'investissement):

Ces opérations se retrouvent en recettes d'ordre à l'intérieur de la section en investissement.

Elles correspondent à des intégrations :

-De travaux réalisés sous mandat lorsque ceux-ci sont achevés (par exemple les travaux d'effacement de réseaux d'éclairage public portés par le SEHV).

-D'avances payées aux entreprises avant démarrage de travaux (celles-ci sont défalquées des premiers certificats pour paiements).

Leur montant 2021 est de 25 359.51€.

B. 2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

LES RECETTES REELLES :

➤ Les recettes d'équipement :

Le tableau ci-dessous décrit les recettes d'équipement 2021 et leurs restes à réaliser :

DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT RECETTES 2021		
Recettes	Réalisations 2021	RAR 2021
SUBV FIPD VIDEO PROTECTION (Arrêté n°2021-18 du 20 septembre 2021) 40%		28 031,00 €
SUBV CAF EQUIPEMENT 2021 (1 flipper, jeux de société, 5 tentes, boîtes de rangement) (Notification du 26 avril 2021) 80%	5 000,00 €	
SUBV DEPT CTD AMENAGEMENT DES ALLEES DU CIMETIERE EN ENROBE (Arrêté du 20/02/2020) 30%	8 699,97 €	
SUBV FIPD SECURISATION DES ECOLES (Arrêté n°2021-19 du 21 septembre 2021) 40%		1 056,00 €
SUBV CTD RENOVATION DU CLUB HOUSE DU COUNTRY (Arrêté du 4/02/2021) 20%		4 900,00 €
SUBV CTD TX DE RENOVATION DES ECOLES ELEMENTAIRE ET MATERNELLE JEAN MOULIN (Arrêté du 8/02/2018 et arrêté du 21/07/2021) 10%	3 037,40 €	4 762,60 €
SUBV CTD DIVERS TX ECOLES ELEMENTAIRE ET MATERNELLE JEAN MOULIN (Arrêté du 20/02/2020) 10%	815,65 €	434,35 €
SUBV CTD MISE AUX NORMES MOTEUR CAMPANAIRE CLOCHES DE L'EGLISE (Arrêté du 20/02/2020) 30%	1 400,00 €	
SUBV CTD TX DIVERS HALLE AUX SPORTS (Arrêté du 20/02/2020) 20%	8 766,41 €	
SUBV CTD TX DE RENOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE (Arrêté du 15/10/2020) 10%	601,24 €	
SUBV CTD REMPLACEMENT D'UNE PORTE D'ACCES DE LA HALLE AUX SPORTS ET AMENAGEMENT DES ABORDS DU STADE (Arrêté du 4/02/2021) 20%		7 660,00 €
SUBV CAF TRANSFORMATION DU PREAU DE L' ALSH (Notification du 29 juillet 2021) 80%		28 000,00 €
SUBV DETR TRAVAUX SUR LE PATRIMOINE SCOLAIRE (CANTINE + SOL) (Arrêté du 12 avril 2017) 25%	6 680,56 €	
SUBV DETR 2019 TX SUR LE PATRIMOINE COMMUNAL (HALTE GARDERIE JAM) (Arrêté du 7/10/2019) 25%	1 839,10 €	
SUBV DETR TRAVAUX SUR LE PATRIMOINE COMMUNAL (CENTRE EQUESTRE, POLE DOLTO, CENTRE SOCIAL, STADE LAFARGE ECLAIRAGE) (Arrêté du 3/04/2018) 25%		871,15 €
SUBV DETR TRAVAUX SUR LE PATRIMOINE COMMUNAL (HALLE AUX SPORTS, SALLE POLYVALENTE, EGLISE) (Arrêté du 21/09/2020) 30%	15 704,66 €	
SUBV DETR REFECTION DE LA TOITURE DE L'EGLISE (Arrêté du 16/12/2021) 30%		13 720,90 €
SUBV DETR TRAVAUX DE REFECTION DU PATRIMOINE COMMUNAL (MAIRIE, SALLE POLYVALENTE, CENTRE SOCIAL, PRESBYTERE, CENTRE EQUESTRE) (Arrêté du 18/10/2017) 25%	8 824,11 €	
SUBV CTD TX DE REHABILITATION DE LA MAIRIE (Arrêté du 21/06/2018) 10%	14 000,00 €	
SUBV CTD TX DE REHABILITATION DE LA MAIRIE 2ème tranche (Arrêté du 15/10/2020) 10%	17 000,00 €	
SUBV DETR 2019 REHABILITATION DE LA MAIRIE ET DE SON PARVIS (Arrêté du 7/10/2019) 25%	53 658,50 €	
SUBV CTD AMENAGEMENT DES LOCAUX POUR LES SERVICES TECHNIQUES- ANCIEN BÂTIMENTS COLAS (Arrêté du 21/06/2018 et arrêté du 21/07/2021) 10%	8 428,00 €	
SUBV DETR 2019 TX SUR LE PATRIMOINE COMMUNAL (TX SUR LES SERVICES TECHNIQUES - ANCIEN BÂTIMENT COLAS) (Arrêté du 7/10/2019) 25%	3 677,20 €	
SUBVENTIONS POUR L'AUTORISATION DE PROGRAMME REHABILITATION DU COUNTRY		
SUBV DEPT CONTRAT D'AGGLOMERATION (Arrêté du 3/04/2018) 10%	57 899,52 €	
DETR 2è tr (Arrêté du 12/04/2019) 25%	148 193,07 €	
SUBVENTIONS POUR L'AUTORISATION DE PROGRAMME CREATION D'UN POLE CULTUREL MULTI-ACTIVITES		
SUBV DEPT CTD (Arrêté du 12/02/2019) 20%	28 000,00 €	
SUBV DEPT CTD (Arrêté du 12/02/2019) 10%	10 500,00 €	
SUBVENTION DEPT Programme départemental d'équipements communaux Pôle culturel multi-activités 2ème phase-1ère tranche (Arrêté du 20/02/2020) 10%	20 000,00 €	
SUBVENTION DEPT Programme départemental d'équipements communaux Pôle culturel multi-activités 2ème phase-2ème tranche (Arrêté du 15/10/2020) 10%	30 000,00 €	
SUBVENTION DEPT Programme départemental d'équipements communaux Pôle culturel multi-activités 2ème phase-3ème tranche (Arrêté du 4/02/2021) 10%	30 000,00 €	
SUBVENTION DEPT (Programme départemental d'équipements communaux) Pôle culturel multi-activités 2ème phase-3ème tranche (Arrêté du 21/07/2021) 10%	15 000,00 €	
DETR 1ère tr et 2è tr (Arrêté du 7/10/2019 et du 25/02/2020) 30%	316 705,17 €	31 264,83 €
DSIL (DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL) (Arrêté du 30 juin 2020) 80%	160 000,00 €	40 000,00 €
SUBV DEPT ECLAIRAGE DU STADE LAFARGE (Arrêté du 4/02/2021) 30%	6 138,00 €	14 322,00 €
SUBV DEPT ECLAIRAGE PUBLIC MISE AUX NORMES ARMOIRES DE COMMANDE SUR L'ECLAIRAGE PUBLIC (27/06/2019) 30%	9 664,62 €	
PARTICIPATION PARTICULIERS PVR (Convention du 7 septembre 2020)		15 000,00 €
SUBV SEHV EXTENSION DE RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC A ANGLARD (Arrêté du 26 novembre 2020)	8 208,04 €	
TOTAL 13 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	998 441,22 €	190 022,83 €
EMPRUNTS EN EUROS	800 000,00 €	
TOTAL 16 EMPRUNTS	800 000,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL	1 798 441,22 €	190 022,83 €

Elles comprennent :

-Les subventions versées pour 998 441.22€, leur reste à réaliser pour 190 022.83€ et le reste à réaliser emprunt 2020 réalisé en 2021 pour 800 000€.

Leur taux de réalisation est de 78.2% par rapport au budget primitif + RAR 2020.

En comptant les restes à réaliser recettes, ce taux de réalisation est de 86.4%.

Les recettes financières :

Elles sont composées :

- **Des dotations fonds divers et réserves :**

- le FCTVA pour 478 689.18€, son montant 2020 était 496 653.68€.

- les taxes d'aménagement pour 259 605.95€, leur montant 2020 était 266 255.31€.

- L'excédent de fonctionnement capitalisé (affectation du résultat de fonctionnement de l'année N-1) pour 1 333 870.61€, son montant 2020 était de 1 674 648.27€.

- **Des produits de cession d'immobilisations :** ils sont prévus uniquement au budget primitif et réalisés en recettes de fonctionnement au compte 775, puis transférés en recettes d'ordre de la section d'investissement.

LES RECETTES D'ORDRE :

Les opérations d'ordre de transfert entre sections :

Ces opérations se retrouvent en dépenses d'ordre de transfert entre sections, en dépenses de fonctionnement.

- **Les sorties de l'actif et leur plus-value lors des cessions d'immobilisations :**

Elles représentent la valeur comptable à l'actif des immobilisations cédées et leur plus-value réalisée. Leur montant total est de 213 461.58€ (Voir détail page 11).

- **Les amortissements :**

Leur montant total est de 297 434.15€. (Voir page 11)

- **Le virement à la section d'investissement :**

Il n'est prévu qu'au budget primitif, et ne donne pas lieu à écriture comptable sur l'exercice.

Il représente le solde entre les recettes et les dépenses totales de fonctionnement prévu au budget primitif, soit le résultat escompté à la clôture de l'exercice et futur autofinancement de la section d'investissement de l'année N+1.

Les opérations d'ordre patrimoniales (à l'intérieur de la section d'investissement):

Ces opérations se retrouvent en recettes d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement.

Elles correspondent à des intégrations :

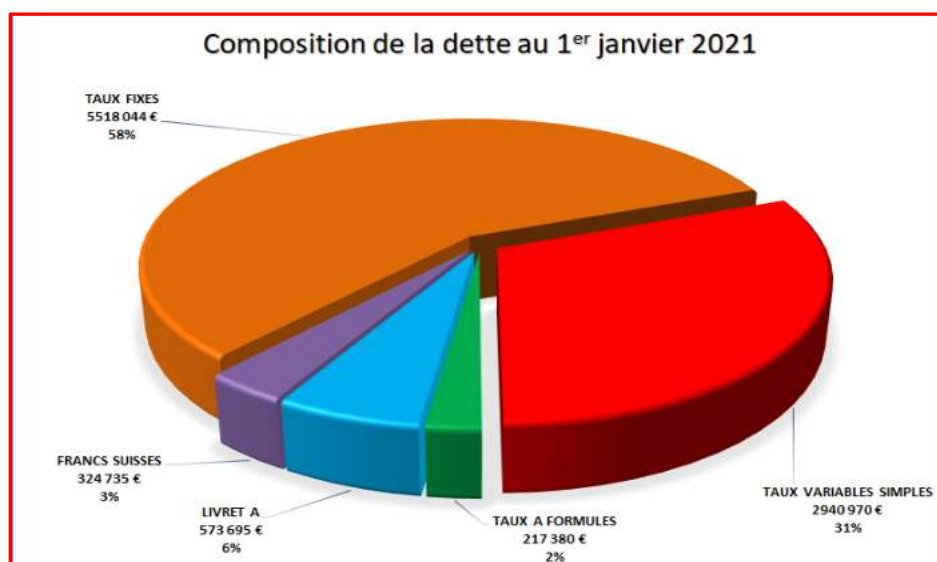
-De travaux réalisés sous mandat lorsque ceux-ci sont achevés (par exemple les travaux d'effacement de réseaux d'éclairage public portés par le SEHV).

-D'avances payées aux entreprises avant démarrage de travaux (celles-ci sont défalquées des premiers certificats pour paiements).

Leur montant 2021 est de 25 359.51€.

L'ETAT DE LA DETTE DU BUDGET PRINCIPAL

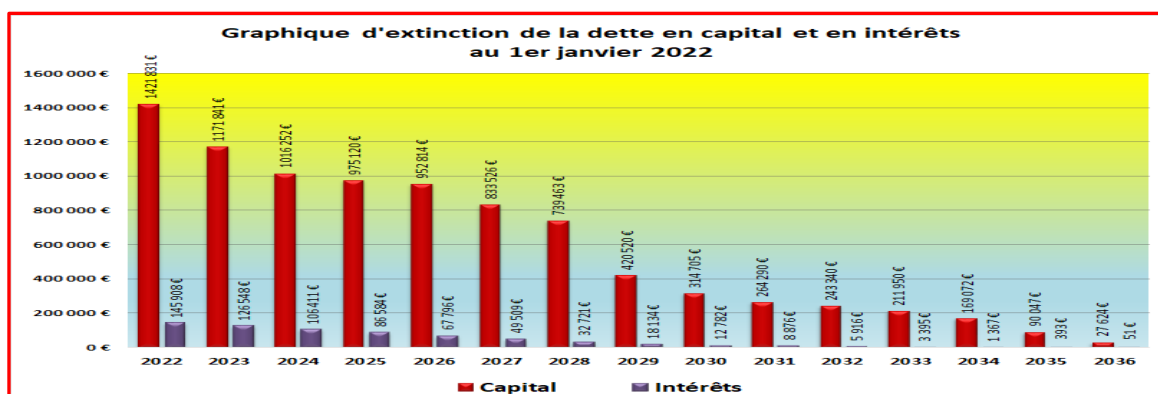
Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2021 était de 9 574 825.45€, sa composition était la suivante :



Le remboursement de la dette en capital 2021 a été de 1 522 432.31€, un reste à réaliser emprunt 2020 de 800 000€ a été versé sur l'exercice 2021, le capital restant dû de la dette au 1^{er} janvier 2022 est donc de 8 852 393.14€.

La commune s'est désendettée de 722 432.31€ sur l'exercice 2021.

Le graphique d'extinction de la dette au 1^{er} janvier 2022 est le suivant :



LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT

Le niveau d'endettement de la commune se mesure à partir d'un ratio appelé « capacité de désendettement ».

Ce ratio rapporte l'épargne brute au stock de la dette et permet d'identifier, en nombre d'année d'épargne brute, l'endettement de la Commune.

Son évolution depuis 2016 est la suivante :

Le ration d'endettement de 2016 à 2021							
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Variation entre 2020 et 2021
Encours de la dette au 31.12	12 826 076 €	11 785 252 €	10 351 720 €	10 075 094 €	9 574 825 €	8 852 393 €	-7,55%
Epargne Brute	2 011 736 €	1 858 874 €	1 827 938 €	1 774 924 €	1 669 167 €	1 780 250 €	6,65%
Encours de dette/ Epargne brute	6,38	6,34	5,66	5,68	5,74	4,97	-13,31%

INFORMATIONS STATISTIQUES ET FINANCIERES 2021

La population légale en vigueur à prendre en compte pour l'année 2021 est de **9 679 habitants**, les ratios obligatoires à présenter au compte administratif pour les communes de 5 à 10 000 hts sont les suivants :

LES RATIOS COMMUNAUX OBLIGATOIRES ET LEUR EVOLUTION DE 2016 A 2021							
	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	Variation entre 2020 et 2021
Population	9 218	9 236	9 346	9 426	9 507	9 679	1,81%
Dépenses réelles fonctionnement sur Population	696	710	714	697	708	701	-0,90%
Recettes réelles Fonctionnement sur Population	914	911	910	885	883	885	0,22%
Produit des 3 taxes + AC sur Population	540	537	539	540	550	555	0,95%
DGF Totale sur Population	100	90	88	87	86	85	-1,84%
Encours de dette sur Population	1 391	1 276	1 108	1 069	1 007	915	-9,19%
Dépenses d'équipement brut sur Population	212	122	172	346	343	188	-45,16%

Il est à noter que dans ces ratios d'analyse financière, les dépenses réelles sont diminuées du montant des travaux en régie et les recettes réelles sont diminuées des cessions d'immobilisations.